

Délibération affichée,
 rendue exécutoire,
 après transmission au
 Contrôle de la Légalité
 le : 05/11/12

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20121026-65556-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 26 octobre 2012

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS
 DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE**

**ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 186
 COMMUNE DE PORT-MARLY
 DÉCLASSEMENT ET ALIÉNATION D'UN DÉLAISSÉ
 DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'estimation de France Domaine en date du 31 mai 2011,

Vu la promesse d'achat signée le 2 janvier 2012 par la SCI GUZMAN,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE le déclassement du domaine public départemental et son aliénation au bénéfice de la SCI GUZMAN, domiciliée 18 avenue Charles de Gaulle au PECQ (78230), d'un délaissé de voirie situé en bordure de la Route Départementale n° 186 sur la commune de PORT-MARLY, désignée dans le tableau ci-après :

Indications cadastrales			Acquéreur	Prix
Section n°	Surface	Adresse		
Domaine public départemental	1 725 m ²	Le Golf à PORT-MARLY	SCI GUZMAN	55 200 €

- PRECISE que ce terrain n'a jamais été affecté à la circulation.

- AUTORISE M. le Président du Conseil Général à signer, au nom du Département, l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- PRECISE que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.
- DIT que la recette correspondante d'un montant de 55 200 € sera imputée sur le chapitre 77 article 775 du budget départemental (exercice 2012 et suivants).